

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 3

Artikel: Les secrétariats professionnels internationaux et la Fédération syndicale internationale
Autor: Schifferstein, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du système capitaliste, et le bien fondé des revendications posées par la F. S. I. depuis 14 ans. C'est une grande satisfaction de pouvoir constater que les principes de solidarité internationale défendus de tout temps par la classe ouvrière, et de rapprochement des peuples par la force des choses, ont incontestablement gagné l'opinion publique. La responsabilité de la F. S. I. n'en devient que plus grande. C'est ici précisément que nous désirons répéter que l'Internationale est fermement résolue à poursuivre la voie tracée si nettement autrefois pour résoudre la crise économique mondiale et améliorer la politique universelle. Dans toutes les questions, la F. S. I. s'est affirmée nettement dans son attitude et sa manière de voir que ce soit dans la crise économique mondiale (directives de la F. S. I., programme de relèvement de l'Europe), dans la défense de la démocratie, la lutte contre la guerre et le fascisme, le désarmement, que ce soit dans la mise au point des relations internationales, particulièrement par la revision des traités, l'abolition des dettes de guerre, la solution de la question des réparations, etc., toutes questions qui actuellement occupent l'opinion générale.

C'est en toute confiance que la F. S. I. peut envisager l'avenir; elle ne faillira pas à son devoir qui est de fondre en un tout international les peuples, de créer la paix mondiale et de contribuer à l'instauration d'une économie basée sur la confiance et l'équité. Un mouvement universel comme celui de la Fédération syndicale internationale qui peut compter sur des organisations à toute épreuve pourra surmonter toutes les difficultés et affronter sans crainte la création et le chaos économique. La victoire est certaine!

Les secrétariats professionnels internationaux et la Fédération syndicale internationale.

Par *Jean Schifferstein*,

secrétaire de l'Union internationale des fédérations des ouvriers
et ouvrières de l'alimentation.

La conférence du Conseil général de la Fédération syndicale internationale (F. S. I.) et des secrétariats professionnels internationaux (S. P. I.), qui aura lieu à Berne le 15 mars 1932, prévoit entre autres à son ordre du jour l'affiliation des S. P. I. à la F. S. I. La situation des S. P. I. à l'égard de la F. S. I. a fait l'objet de discussions à toutes les réunions de la F. S. I. Comme nous venons de le dire, la question sera de nouveau soumise à la discussion à Berne. C'est pourquoi il nous paraît particulièrement indiqué de résumer succinctement les faits les plus importants qui ont résulté des discussions antérieures lors des sessions de la F. S. I. concernant les relations réciproques entre les instances du mouvement syndical international.

Deux courants d'idées s'opposent dans le mouvement syndical international au sujet de la structure: L'un préconise de faire reposer la F. S. I. sur les S. P. I., l'autre prétend qu'il est juste que la F. S. I. repose sur les centrales nationales. L'Union syndicale d'Autriche est d'avis que pour le moment il est préférable de renoncer à instituer la F. S. I. sur les S. P. I., du fait que les S. P. I. ne possèdent pas à un degré suffisant l'unité organisée indispensable à l'institution de la F. S. I. comme organe reposant sur les S. P. I. Jusqu'à ce que les S. P. I. aient acquis l'unité nécessaire, il est préférable que la F. S. I. soit formée par les centrales nationales et les Internationales professionnelles, tout en conservant les mêmes droits. En principe, l'Union syndicale d'Autriche reconnaît qu'il serait juste de former la F. S. I. sur la base des S. P. I. Les autres partisans de la thèse: Formation de la F. S. I. sur la base des S. P. I., proposent une voie semblable pour arriver au but. Ils demandent une augmentation des droits des S. P. I. dans la F. S. I. en vue d'arriver par la suite à former la F. S. I. sur la base des S. P. I.

La F. S. I. préconise une meilleure organisation des S. P. I., et cela selon le principe qu'ont les centrales nationales à l'égard de l'organisation de la F. S. I. quoiqu'en poursuivant un autre but.

Les partisans de ces courants contraires ne sont pas d'une part ceux des centrales nationales et d'autre part ceux des S. P. I. Les partisans et adversaires se recrutent aussi bien dans les S. P. I. que dans les centrales nationales. Les directives appliquées actuellement et qui sont à la base des relations entre F. S. I. et les S. P. I. et qui préconisent l'organisation de la F. S. I. sur la base des centrales nationales, sont dues au camarade *Fritz Tarnow*, secrétaire de l'Union internationale des ouvriers du bois. L'autre thèse est due au camarade *Fimmen*, secrétaire de la Fédération internationale des ouvriers du transport.

Voici le point de vue du camarade *Fimmen*:

Une formidable concentration du capitalisme s'accomplit tant au point de vue de l'économie mondiale que de la politique mondiale. Les trusts et concerns internationaux en sont les signes. Cette concentration obligera la classe ouvrière à mener ses luttes en tenant compte de la situation économique internationale. Les ouvriers des transports, des mines, de l'industrie métallurgique, de l'industrie chimique et en partie de l'industrie de l'alimentation devront en particulier abandonner leurs luttes sur le terrain national s'ils veulent unir leurs intérêts efficacement. Dans sa forme actuelle la F. S. I., qui est basée sur les centrales nationales, lesquelles à leur tour représentent l'union nationale des travailleurs, n'est pas à même de mener une lutte internationalement. Ce qu'il faut, c'est la formation du mouvement syndical international basée sur les S. P. I.

Le camarade *Tarnow* se place au point de vue suivant:

La concentration du capitalisme est un fait certain. Cependant, le capitalisme est loin de former un tout homogène. Les contrastes qui existent entre les capitalistes des différents pays ont été jusqu'à présent les causes principales des guerres qui ont éclaté entre les nations. L'impérialisme est du capitalisme national qui est dirigé brutalement contre le capitalisme des autres pays. Il n'y a pas plus d'harmonie entre les capitalistes français, anglais et allemands qu'il n'y en a entre les capitalistes américains et européens, pas plus qu'il n'y en a entre le capital industriel commercial et financier d'un pays. Il est exact que les capitalistes de tous les pays opposent un front unique à la classe ouvrière pour certaines questions de travail. Mais ici encore, le succès de la résistance est indépendant de la force que peuvent opposer tous les ouvriers affiliés aux centrales nationales syndicales. Le pouvoir des secrétariats professionnels internationaux ne suffit pas à pouvoir se prononcer favorablement dans des questions touchant l'intérêt général des ouvriers de tous les pays. Ce manque de force n'est cependant pas la cause unique qui empêche les S. P. I. de représenter efficacement les intérêts généraux des ouvriers de tous les pays, mais encore le fait indiscutable que les S. P. I. de par leur organisation ne peuvent uniquement qu'accomplir les tâches qui leur incombent pour la défense des intérêts des catégories de professions qui leur sont affiliées. Pour autant qu'il s'agisse de la défense des revendications des catégories professionnelles sur le terrain international, les S. P. I. représentent l'instance supérieure dans le mouvement. Les questions d'une importance générale ne peuvent être résolues que par une Internationale dont les centrales nationales sont à la base. Seule une Internationale basée sur ces principes est compétente pour des questions importantes, et c'est donc seule cette Internationale qui entre en ligne de compte. La collaboration des S. P. I. est certainement de la plus haute importance, on ne saurait ni ne pourrait y renoncer; pour autant qu'il s'agisse de questions générales sur le mouvement ouvrier, sa collaboration doit se borner à l'exécution des décisions de la F. S. I. Les décisions se rapportant à l'ensemble du mouvement ouvrier international ne peuvent être prises que par la F. S. I. Ce n'est que par des conseils que les S. P. I. peuvent exercer une influence sur les décisions de la F. S. I.

Dans les congrès qui ont eu lieu jusqu'à présent entre la F. S. I. et les S. P. I., la thèse préconisant une meilleure organisation des S. P. I. dans la F. S. I. sans apporter aucune modification aux bases actuelles, l'a toujours emporté. Lors de la conférence internationale des S. P. I. et des centrales syndicales nationales avec le secrétariat de la F. S. I., qui eut lieu à Zurich en 1913, les participants furent d'avis que l'on pourrait développer le mouvement syndical international par un étroit contact entre les S. P. I. et la F. S. I. Lors du congrès de Rome en 1922, il fut déclaré que les S. P. I. ne pouvaient être qu'un organe exécutif. Le congrès de Vienne de la

F. S. I., qui eut lieu en 1924, adopta un règlement qui en fait répond exactement aux idées fondamentales de la proposition de l'Union syndicale d'Autriche. La décision prise à Vienne autorisa 3 représentants des S. P. I. à prendre part avec voix décisives aux délibérations du Conseil général de la Fédération syndicale internationale. Ce règlement ne donna pas les résultats qu'on en attendait. Lors du congrès qui eut lieu à Paris en 1927, il fallut se rendre à l'évidence que les trois représentants désignés par les S. P. I. travaillèrent moins dans l'intérêt général de toutes les Internationales professionnelles que dans celui des Internationales dont ils faisaient partie. Les représentants des S. P. I. furent donc éliminés par leur propre genre d'activité du comité de la F. S. I. Le manque d'unité au sein des S. P. I. ne donna lieu à aucun autre résultat. Les S. P. I. durent renoncer d'eux-mêmes à nommer de nouveaux représentants dans le Conseil général de la F. S. I. Les directives qui furent acceptées lors du congrès de la F. S. I., à Paris, au sujet de la situation des S. P. I. à l'égard de la F. S. I. ont l'avantage de tracer nettement le domaine d'activité des S. P. I. et celui de la F. S. I. ainsi que le domaine dans lequel les instances du mouvement syndical international agissent simultanément.

Le congrès de la F. S. I. en 1930, à Stockholm, a encore renforcé l'idée de l'intégration des S. P. I. dans la F. S. I. Les directives adoptées à ce congrès laissent aux S. P. I. une autonomie complète dans les questions qui les intéressent directement tout en leur déniaient le droit d'agir seuls lorsqu'il s'agit d'actions syndicales dépassant le cadre du mouvement professionnel international. Dans ces questions, la F. S. I. seule prend les décisions; les S. P. I. ont le droit de participer aux délibérations qui ont trait aux problèmes généraux du mouvement syndical international. Les directives prévoient également des conditions pour l'admission de fédérations par les S. P. I. Seules les organisations affiliées à leurs centrales nationales à la condition que celles-ci fassent partie de la F. S. I. peuvent adhérer aux secrétariats professionnels internationaux. Les organisations ne peuvent pas faire partie d'une autre Internationale. Les fédérations appartenant à des centrales nationales non-affiliées à la F. S. I., peuvent être admises dans les secrétariats professionnels à condition que ces centrales nationales ne soient pas en conflit avec la F. S. I. ni avec les centrales nationales affiliées à la F. S. I. Si dans un pays il existe une centrale nationale affiliée à une Internationale syndicale opposée à la F. S. I., les organisations de ce pays peuvent faire partie des secrétariats professionnels internationaux si elles ne sont pas membres de la centrale nationale.

Par ses décisions le congrès de Stockholm a également établi les bases d'une collaboration plus efficace des S. P. I. et de la F. S. I. dans les sessions de la Conférence internationale du travail et dans les réunions convoquées par le Bureau international du Travail. La question des conventions de l'organisation internatio-

nale du travail figurera régulièrement aux ordres du jour des séances des S. P. I. qui auront lieu chaque année en cas de nécessité. A l'avenir, les dirigeants des S. P. I. travailleront en collaboration avec les membres du bureau de la F. S. I. lors des conférences internationales du travail et dans la discussion des différentes questions de la conférence les intéressant plus particulièrement. L'unité d'action des représentants des ouvriers organisés syndicalement dans la F. S. I. doit servir à renforcer l'influence de la F. S. I. à Genève. Ces deux organismes ont pour devoir de s'éclairer réciproquement et de rechercher toute possibilité d'entente. Pour parvenir à ce but, la F. S. I. tiendra les centrales nationales au courant de tous les faits importants qui auront lieu au sein des S. P. I. Le secrétariat de la F. S. I. aura en outre pour tâche de convoquer toutes les années la conférence des S. P. I. D'autre part, les représentants des S. P. I. seront autorisés à participer avec voix consultative aux sessions du Conseil général de la F. S. I.; à cet effet la convocation des congrès devra être faite de telle manière que les conférences des S. P. I. et les sessions du Conseil général de la F. S. I. aient lieu au même endroit et en même temps. Le mouvement syndical international, dans son ensemble, pour autant qu'il comprenne le mouvement syndical libre, est centralisé sur la base des directives adoptées; il a pour effet de réaliser le maximum-possible en tenant compte du caractère très disparate des S. P. I.; par contre, c'est aux centrales nationales affiliées à la F. S. I. à se prononcer définitivement en ce qui concerne les questions d'ordre général. Grâce aux décisions du 5^{me} congrès syndical international de Stockholm, on est parvenu à établir une collaboration unifiée de toutes les forces réunies dans le mouvement syndical libre, sous la direction de la F. S. I. dans les questions internationales en étroite corrélation avec le Bureau international du Travail et la Société des Nations.

La forme adoptée actuellement pour un travail en commun dans le mouvement syndical international répond au point de vue de la plupart des représentants des S. P. I. ainsi que des centrales nationales réunies dans la F. S. I. La décision prise à Stockholm et se rapportant à l'affiliation plus étroite des S. P. I. à la F. S. I. n'agira pas, lors de la discussion au congrès de Berne, dans le sens de la décision du 3^{me} congrès syndical international de Vienne, mais bien plus dans celui des décisions du 4^{me} congrès de Paris. Dans ces conditions, les Internationales professionnelles se trouvent en face d'un vaste terrain d'activité. Les rapports présentés par les S. P. I. à leurs membres font ressortir comment ils s'y prendront. Les S. P. I. sont devenus un important instrument de l'internationalisme prolétaire. Non pas de cet internationalisme de l'avant-guerre qui répondait bien plus au sentiment de fraternité humaine, mais de celui par lequel on entend la soumission de tous les buts nationaux particuliers aux intérêts de classe des travailleurs de tous les pays. Les S. P. I. ne sont plus uniquement les offices qui

s'occupent de la documentation, les offices centraux qui donnent les renseignements, mais, si important que soit encore aujourd'hui ce domaine de leur activité, ils se sont développés de plus en plus pour devenir un instrument de la politique extérieure des fédérations qui leur sont affiliées. Ils sont devenus les gardiens des conquêtes qui ont été faites dans le domaine de la politique sociale et encouragés par la confiance de leurs membres, forment dans leur collaboration avec la F. S. I. l'élément animateur dans la politique sociale internationale. Les victoires remportées dans le domaine de la politique sociale ne sont stables que pour autant qu'elles deviennent un bien commun des camarades professionnels et des ouvriers d'un pays. Ce qui est valable pour un pays, l'est pour tous les pays civilisés. La collaboration des S. P. I. dans la forme que nous venons de tracer est une condition et une garantie d'une activité internationale fructueuse de la Fédération syndicale internationale groupant tous les ouvriers syndiqués.

La session du Conseil général de la Fédération syndicale internationale à Berne.

Par *Martin Meister.*

Selon décision prise lors de la dernière réunion du Bureau de la Fédération syndicale internationale, la prochaine réunion du Conseil général aura lieu de nouveau en Suisse, soit du 15 au 18 mars 1932, à Berne. Pour la troisième fois depuis la fin de l'affreux cauchemar que fut la guerre, dont les effets font actuellement encore souffrir la classe laborieuse du monde entier, les délégués des centrales nationales affiliées à la Fédération syndicale internationale se réuniront pour prendre position en face des problèmes plus confus que jamais de l'économie universelle en plus de la décision sur les questions des organisations internationales. Une conférence des représentants du secrétariat professionnel international aura lieu cette fois en même temps que le congrès du Conseil général de la F. S. I.

Le fait que la Suisse a été, relativement à peu de temps, choisie comme siège de la conférence prouve que la classe ouvrière suisse organisée se sent étroitement liée à la Fédération syndicale internationale en tant que représentant réputé de la classe ouvrière organisée du monde entier et fait montre de la meilleure compréhension en ce qui concerne les grandes tâches que la collaboration internationale peut accomplir.

La classe ouvrière suisse a toujours voué la plus grande attention au mouvement syndical international. Lors de la fondation